

VENTE

Barème d'honoraires charge acquéreurs

Prix de vente net vendeur	Honoraires d'agence TTC
De 0 à 70 000€	6 000 €
De 70 001 € à 100 000 €	7 000 €
De 100 001 € à 150 000 €	8 000 €
De 150 001 à 200 000 €	9 000 €
De 200 001 à 220 000 €	11 000 €
De 220 001 à 400 000 €	5.5%
Plus de 450 001€	4.5%

GESTION LOCATIVE

Loi ALUR du 24 mars 2014 - Décret N° 2014-890 du 1er Août 2014
 Relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires
 Visites, rédaction du bail, étude et constitution du dossier : 8.00 € TTC / m²
 Réalisation de l'état des lieux : 3.00 € TTC / m²

BAREME DES HONORAIRES GESTION LOCATIVE

Propriétaire: Recherche du locataire - Constitution du dossier de location - Etat des lieux
 Honoraires de négociation et d'entremise : 80€ maximum + 20% de TVA plus
 les 2/3 du loyer mensuel hors charges + 20 % de TVA.

HONORAIRES DE L'AGENCE GESTION

Honoraires de gestion locative (sur encaissements) : 6.5 % H.T. du loyer mensuel hors charges pour reddition mensuelle. 6.5 % H.T. du loyer mensuel hors charges pour reddition trimestrielle.
 Les honoraires de gestion locative comprennent l'appel de loyer, l'encaissement du loyer, le quittancement, la reddition, le décompte annuel, la gestion des charges et remboursements quelconques, le recouvrement du loyer jusqu'au dépôt du dossier à l'organe judiciaire compétente.

Locataire : 2/3 du loyer mensuel hors charges + 20 % de TVA

SANS GESTION LOCATIVE

Honoraires à la charge du propriétaire : 8 € TTC par M² de surface habitable (comprenant les visites, la constitution du dossier et la rédaction du bail) plus 3 € TTC par M² de surface habitable (comprenant la réalisation de l'état des lieux d'entrée) et 80 € TTC pour frais de négociation et d'entremise.

Honoraires à la charge du Locataire : 8 € TTC par M² de surface habitable (comprenant, les visites, la constitution du dossier et la rédaction du bail) et de 3 € TTC du M² de surface habitable (comprenant la réalisation de l'état des lieux d'entrée).